

(1)

— N° 144. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 13 AVRIL 1859.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

POUR L'EXERCICE 1859.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués au Département des Affaires Étrangères, pour l'année 1858, sont de fr.	2,621,711 67
Ceux proposés pour 1859, de.	2,621,701 67
	<hr/>
DIFFÉRENCE. fr.	10 >
	<hr/>

Entrons dans quelques explications.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Une augmentation de 3,000 francs est proposée à l'article 2. Elle est nécessitée par l'extension de travail qui résulte du développement de nos relations avec les États étrangers, et des publications qui ont lieu dans l'intérêt du commerce belge.

L'article 3 subit une réduction de 700 francs.

L'article 4 est augmenté de 500 francs.

Cet article permet au Gouvernement d'accorder des secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.

Trois personnes ont participé à ces secours en 1857; aujourd'hui cinq personnes y ont droit.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.

L'insuffisance de ces traitements a été depuis longtemps signalée.

Le Gouvernement ayant réuni tous les éléments d'appréciation et de comparaison nécessaires ou utiles, a reconnu que cette insuffisance était réelle.

C'est le résultat de cette révision consciencieuse que constate le présent projet de Budget.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

Le Gouvernement vient de créer, avec l'assentiment de la Législature, un consulat général à l'île Maurice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le traitement attaché à ce poste ne saurait, d'après les renseignements recueillis par l'administration, être inférieur à 15,000 francs. Les armateurs en relations d'affaires avec l'île Maurice savent à quel taux toutes choses y sont cotées. De plus, le consul général ne pourra se dispenser d'avoir un chancelier.

L'article 22 est augmenté de 5,000 francs, afin de mettre le Gouvernement en mesure d'élever le traitement du consul général à l'île Maurice de 10,000 francs à 15,000 francs.

Si le Budget de 1858 ne comprend, pour le consulat général à l'île Maurice, qu'une somme de 10,000 francs, c'est que l'on a tenu compte de cette circonstance que le titulaire ne sera rendu à son poste que vers la fin de l'année, ayant, avant de quitter la côte occidentale d'Afrique, à terminer plusieurs affaires importantes.

CHAPITRE VIII.

COMMERCE. NAVIGATION. PÊCHE.

L'article 33 est diminué de 10,000 francs. En admettant que les services des bateaux à vapeur du Brésil et du Levant entrent en activité à l'expiration des délais actuellement accordés, les annuités à payer en 1859 monteraient à 83,175 francs.

Le Gouvernement ne demande qu'une somme de 60,000 francs, attendu que le reliquat des exercices précédents permettra de combler la différence et d'assurer l'extinction progressive de la dette de l'État envers les deux entreprises.

L'allocation était de 114,500 francs pour 1857; de 70,000 francs pour 1858.

CHAPITRE IX.

MARINE.

L'article 38 est réduit de 11,360 francs.

L'article 42 subit une diminution de 1,400 francs.

ARTICLE 48.

Les 10,300 francs compris dans le Budget de 1858 pour grosses réparations extraordinaires aux bateaux à vapeur *Princesse Charlotte* et *Ville d'Anvers*, ne figurent point au projet de Budget de 1859.

Le crédit extraordinaire de 80,000 francs ouvert au Budget de 1858, et qui en formait l'article 50, n'est pas reproduit au Budget de 1859.

ARTICLE 51.

Des réparations extraordinaires doivent être faites aux bateaux à vapeur *Diamond* et *Rubis*.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme de 60,000 francs est nécessaire à cet effet; elle figure au Budget comme charge extraordinaire et temporaire.

ARTICLE 52.

La somme de 250 francs est destinée à permettre au Gouvernement de payer à la ville d'Ostende, le loyer du local que l'administration du pilotage a occupé pendant les huit derniers mois de 1853.

La Cour des Comptes n'a pas cru pouvoir admettre cette dépense à charge du Département des travaux publics, bien que celui-ci fût entre en possession du pavillon du pilotage dont la démolition était nécessitée par les travaux d'agrandissement du port d'Ostende.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	ARTICLES.	LIBELLÉ DES ARTICLES.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
I.	2	Personnel des bureaux	5,000 »	»
»	3	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	»	700 »
»	4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	500 »	»
II.	7	Autriche	9,000 »	»
»	9	France	6,000 »	»
»	10	Grande-Bretagne	5,000 »	»
»	11	Italie	2,000 »	»
»	12	Pays-Bas	4,000 »	»
»	15	Prusse	4,000 »	»
»	14	Russie	3,000 »	»
»	16	Danemark, Suède, Villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême, Lubeck	2,000 »	»
»	17	Espagne	5,000 »	»
»	18	Portugal	2,000 »	»
»	20	Turquie	5,000 »	»
III.	22	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	5,000 »	»
VIII.	55	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers	»	10,000 »
IX.	58	Remises à payer aux pilotes	»	11,560 »
»	42	Vivres	»	1,400 »
»	48	Matériel des divers services de la marine. — Frais divers	»	10,500 »
»	»	Construction et armement d'un bateau-pilote pour la station des bouches de l'Escaut	»	80,000 »
»	51	Grosses réparations aux bateaux à vapeur <i>Diamant</i> et <i>Rubis</i>	60,000 »	»
»	52	Somme due à la ville d'Ostende à titre de loyer, pendant les huit derniers mois de 1855, d'un local pour l'administration du pilotage	250 »	»
		TOTAUX fr.	113,750 »	115,760 »
		AUGMENTATION		113,750 »
		DIFFÉRENCE		10 »

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1859, à la somme de *deux millions six cent vingt et un mille sept cent un francs soixante-sept centimes* (fr. 2,621,701 67 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1858, resteront disponibles sur l'article 31, ainsi que sur les sommes reportées des exercices antérieurs, pour être employées à titre d'encouragements de la navigation entre la Belgique et les ports étrangers, pourront être transférés à l'article 35 du Budget de 1859.

Donné à Laeken, le 26 mars 1858.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

BON DE VRIÈRE.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

POUR L'EXERCICE 1859.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	
2	— du personnel des bureaux	114,401	"	
5	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,800	"	
4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	1,500	"	185,591
5	Matériel	37,600	"	
6	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	8,000	"	
CHAPITRE II.				
TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.				
7	Autriche	48,000	"	
8	Confédération germanique.	35,000	"	
9	France	55,000	"	
10	Grande-Bretagne.	65,000	"	
11	Italie.	39,000	"	
12	Pays-Bas	43,000	"	
13	Prusse	45,000	"	
14	Russie	65,000	"	532,000
15	Bésil	20,000	"	
16	Danemark, Suède, Villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême, Lubeck	17,000	"	
17	Espagne	20,000	"	
18	États-Unis.	20,000	"	
19	Portugal	17,000	"	
20	Turquie.	35,000	"	
21	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	"	14,000	
A REPORTER. . . . fr.		705,391	14,000	717,391

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	703,591 »	14,000 °	717,591 *
CHAPITRE III.				
CONSULATS.				
22	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	119,500 »	»	119,500 °
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE VOYAGES.				
23	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . .	65,000 »	»	65,000 »
CHAPITRE V.				
FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.				
24	Indemnités pour un drogman, pour un capou-oglan et pour quatorze khavass, employés dans diverses résidences en Orient . . .	10,380 »	»	} 77,950 °
25	Frais divers	67,570 »	»	
CHAPITRE VI.				
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.				
26	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.	40,000 »	»	40,000 °
	A REPORTER. fr.	1,005,841 »	14,000 »	1,019,841 »

POUR L'EXERCICE 1859.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,005,841 °	14,000 °	1,019,841 °
CHAPITRE VII.				
PERCEPTION DES DROITS DE CHANCELLÉRIE, ET BUREAU DE LA LIBRAIRIE A PARIS.				
27	Personnel	5,240 °	°	5,600 °
28	Frais divers	360 °	°	
CHAPITRE VIII.				
COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.				
29	École de navigation {	Personnel	17,260 °	°
30		Frais divers	7,280 °	
31	Chambre de commerce	12,000 °	°	286,684 °
32	Frais divers et encouragements au commerce.	14,600 °	°	
33	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers	60,000 °	°	
	a. Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York : subside accordé en vertu du n° 1 de l'article 10 de la convention du 29 mai 1853 . fr.	28,800 °		
34	b. Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio-de-Janeiro : remboursement des droits de ton- nage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'article 6 de la convention du 25 avril 1854.	26,868 °	75,944 °	
	c. Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant : remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'ar- ticle 9 de la convention du 12 novembre 1853 (Crédits non limitatifs).	20,276 °		
35	Pêche maritime {	Personnel	7,650 °	°
36		Primes	92,050 °	
	A REPORTER. fr.	1,298,125 °	14,000 °	1,312,125 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR 1859.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,298,125 "	14,000 "	1,312,125 "
	CHAPITRE IX.			
	MARINE.			
	<i>Pilotage.</i>			
57	Personnel	187,690 "	"	
58	Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine. (Crédit non limitatif)	175,750 "	"	
59	Paiement à faire à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et de la surveillance commune; restitution des droits indûment perçus et perte par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue. (Crédit non limitatif)	15,500 "	"	
	<i>Sauvetage.</i>			
40	Personnel	14,500 "	"	
	<i>Marine militaire, paquebots à vapeur, etc.</i>			
41	Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à vapeur de l'Escaut, et d'autres bâtiments de l'État, ainsi que du personnel à terre	236,671 67	"	
42	Vivres	88,600 "	"	
45	Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur, faisant le service entre Ostende et Douvres	14,710 "	"	1,312,576 "
	<i>Passage d'eau.</i>			
44	Personnel	12,690 "	"	
	<i>Police maritime.</i>			
45	Personnel	50,295 "	"	
46	Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants. (Crédit non limitatif)	4,000 "	"	
	<i>Matériel des divers services.</i>			
47	Traitements des gardiens du matériel	2,120 "	"	
48	Frais divers.	352,500 "	"	
49	Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.	4,000 "	"	
50	Seconde moitié de la construction et de l'armement d'un bateau à vapeur, destiné aux stations du pilotage des bouches de l'Escaut et d'Ostende	"	112,500 "	
51	Grosses réparations aux bateaux à vapeur <i>Diamant et Rubis</i>	"	60,000 "	
52	Somme due à la ville d'Ostende, à titre de loyer, pendant les huit derniers mois de 1853, d'un local pour l'administration du pilotage.	"	250 "	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	2,454,951 67	186,750 "	2,621,701 67

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 mars 1858.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

BON DE VRIÈRE.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(11)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Pour l'exercice 1859.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.
3	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement
4	»	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
<i>Matériel.</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux belges et autres menus frais
5	b.	Éclairage et chauffage
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.
	d.	Fonds secrets
6	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.		
7	»	AUTRICHE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
8	»	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
9	»	FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller, et frais de chancellerie
A REPORTER. fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
114,491 »	»	114,491 »	111,491 »	3,000 »	»	
2,800 »	»	2,800 »	3,500 »	»	700 »	
1,500 »	»	1,500 »	1,000 »	500 »	»	
11,600 »	»	37,600 »	37,600 »	»	»	
5,500 »	»					
7,500 »	»					
13,000 »	»					
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
185,391 »	»	185,391 »	182,591 »	3,500 »	700 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				2,800 »		
48,000 »	»	48,000 »	59,000 »	9,000 »	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
53,000 »	»	53,000 »	47,000 »	6,000 »	»	
136,000 »	»	136,000 »	121,000 »	15,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).
10	»	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller, et frais de chancellerie
11	»	ITALIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, ou de deux chefs de mission, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
12	»	PAYS-BAS. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
13	»	PRUSSE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
14	»	RUSSIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller, et frais de chancellerie
15	»	BRÉSIL. — Traitement d'un chargé d'affaires
16	»	DANEMARK, SUÈDE, VILLES LIBRES ET HANSEATIQUES DE HAMBOURG, BRÈME ET LUBECK. — Traitement d'un chargé d'affaires
17	»	ESPAGNE. — Traitement d'un chargé d'affaires
18	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un chargé d'affaires
19	»	PORTUGAL. — Traitement d'un chargé d'affaires
20	»	TURQUIE. — Traitement d'un chargé d'affaires, d'un consul-chancelier, frais de chancellerie et de drogmanat
21	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
22	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
23	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
136,000 »	»	136,000 »	121,000 »	15,000 »	»	
65,000 »	»	65,000 »	62,000 »	3,000 »	»	
39,000 »	»	39,000 »	37,000 »	2,000 »	»	
43,000 »	»	43,000 »	39,000 »	4,000 »	»	
43,000 »	»	43,000 »	39,000 »	4,000 »	»	
65,000 »	»	65,000 »	62,000 »	3,000 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
17,000 »	»	17,000 »	15,000 »	2,000 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	15,000 »	5,000 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
17,000 »	»	17,000 »	15,000 »	2,000 »	»	
33,000 »	»	33,000 »	28,000 »	5,000 »	»	
»	14,000 »	14,000 »	14,000 »	»	»	
518,000 »	14,000 »	532,000 »	487,000 »	45,000 »	»	
119,500 »	»	119,500 »	114,500 »	5,000 »	»	
119,500 »	»	119,500 »	114,500 »	5,000 »	»	
65,000 »	»	65,000 »	65,000 »	»	»	
65,000 »	»	65,000 »	65,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.		
24	»	Indemnités pour un drogman, pour un capou-oglan et pour quatorze khavass employés dans diverses résidences en Orient
25	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents b); achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais de recouvrement des droits de chancellerie; frais extraordinaires et accidentels
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
26	»	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PERCEPTION DES DROITS DE CHANCELLERIE ET BUREAU DE LA LIBRAIRIE A PARIS.		
27	»	Personnel
28	»	Frais divers.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
a) 10,380 »	»	10,380 »	10,380 »	»	»	a) Alexandrie. --- 1 drogman . fr. 1,000 Alexandrie. --- 1 khavass . . . 780 Beyrouth. --- 1 id. 500 Bucharest. --- 1 id. 1,000 Constantinople. --- 2 id. 1,550 Dardanelles. --- 1 id. 500 Smyrne. --- 1 id. 1,000 Tanger. --- 1 id. 500 Tripoli. --- 1 id. 450 Andrinople. --- 1 id. 500 Postes nouveaux à créer 2,000 Constantinople, capou-oglan 1,000 Fr. 10,580
67,570 »	»	67,570 »	67,570 »	»	»	
77,950 »	»	77,950 »	77,950 »	»	»	
						b) Sur les secours provisoires accordés à l'étranger par les agents diplomatiques et consulaires, il a été recouvré par les soins de l'administration centrale : En 1852. fr. 1,008 81 En 1853. 1,548 46 En 1854. 5,002 57 En 1855. 6,546 57 En 1856. 6,294 75 En 1857. 5,429 20 Ces secours ont été remboursés, les uns par les personnes qui les avaient reçus, les autres par les bureaux de bienfaisance.
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
5,240 »	»	5,240 »	5,240 »	»	»	
360 »	»	360 »	360 »	»	»	
5,600 »	»	5,600 »	5,600 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.		
29	»	Écoles de navigation
30	»	Frais divers
51	»	Chambres de commerce
52	»	Frais divers et encouragements au commerce
53	»	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers
	a.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York : subside accordé en vertu du n° 4 de l'article 10 de la convention du 29 mai 1853 fr. 28,800 »
34	b.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio-de-Janeiro : remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'article 6 de la convention du 25 avril 1854 26,868 »
	c.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'article 9 de la convention du 12 novembre 1855 20,276 » (Crédits non limitatifs.)
35	»	Pêche maritime
36	»	Primes
TOTAL DU CHAPITRE VIII.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,260 »	»	17,260 »	17,260 »	»	»	
7,280 »	»	7,280 »	7,280 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
14,600 »	»	14,600 »	14,600 »	»	»	
60,000 »	»	60,000 »	70,000 »	»	10,000 »	
75,944 »	»	75,944 »	75,944 »	»	»	
7,550 »	»	7,550 »	7,550 »	»	»	
92,050 »	»	92,050 »	92,050 »	»	»	
286,684 »	»	286,684 »	296,684 »	»	10,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IX.				
MARINE.				
<i>Pilotage — Personnel.</i>				
ANVERS.				
	<i>a.</i>	1 inspecteur commissaire permanent de la navigation	6,000	»
	<i>b.</i>	1 chef des pilotes à terre	2,400	»
	<i>c.</i>	1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef	1,200	»
	<i>d.</i>	1 greffier-receveur	2,800	»
	<i>e.</i>	1 commis	1,800	»
	<i>f.</i>	1 aide-commis	1,080	»
	<i>g.</i>	1 concierge	960	»
	<i>h.</i>	1 patron pilote	1,080	»
	<i>i.</i>	3 matelots à 960 francs.	2,880	»
	<i>j.</i>	1 mousse	371	»
	<i>k.</i>	1 chef canotier	1,500	»
	<i>l.</i>	2 pilotes de 1 ^{re} classe à 960 francs	1,920	»
	<i>m.</i>	8 — de 2 ^e — à 840 —	6,720	»
	<i>n.</i>	28 — de 3 ^e — { 9 à 720 francs 6,480 » 19 à 600 — 11,400 » }	17,880	»
57	<i>o.</i>	9 élèves pilotes à 660 francs	5,940	»
	<i>p.</i>	4 rameurs à 960 francs	3,840	»
SENNEGAT ET WILLEBROECK.				
	<i>q.</i>	1 agent à Sennegat	150	»
	<i>r.</i>	1 — à Willebroeck	150	»
TERNEUZEN.				
	<i>s.</i>	4 pilotes à 720 francs	2,880	»
	<i>t.</i>	1 agent	600	»
FLESSINGUE ET LA MANCHE.				
	<i>u.</i>	1 sous-inspecteur	3,200	»
	<i>v.</i>	1 chef des pilotes à terre	2,400	»
	<i>w.</i>	1 commis	1,800	»
	<i>x.</i>	9 patrons { 2 à 1,080 francs 2,160 » 1 à 1,000 — 1,000 » 6 à 960 — 5,760 » }	8,920	»
A REPORTER. fr.			78,471	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		CHAPITRE IX (SUITE).	
			REPORT. fr. 78,471 »
	y.	20 pilotes de 1 ^{re} classe à 720 francs	14,400 »
	z.	38 — de 2 ^e — à 600 —	22,800 »
	aa.	3 chefs canotiers . . . à 1,080 —	3,240 »
	bb.	18 élèves à 600 —	10,800 »
	cc.	18 matelots à 600 —	10,800 »
	dd.	10 canotiers à 960 —	9,600 »
	ee.	1 mécanicien à 2,400 —	2,400 »
		OSTENDE.	
	ff.	1 inspecteur	2,800 »
	gg.	1 sous-chef des pilotes	1,320 »
	hh.	1 commis	1,800 »
	ii.	1 concierge	510 »
	jj.	1 signaleur	180 »
	kk.	2 patrons pilotes à 1,020 francs	2,040 »
	ll.	12 pilotes à 720 —	8,640 »
	mm.	4 élèves pilotes . . . à 600 —	2,400 »
	nn.	4 matelots à 600 —	2,400 »
		<i>Personnel des phares et fanoux.</i>	
	oo.	Sur la côte de Flandre	6,009 »
		<i>Personnel du feu flottant.</i>	
	pp.	Traitements	7,080 »
			Fr. 187,690 »
		REMISES A PAYER AUX PILOTES. (CRÉDIT NON LIMITATIF.)	
		<i>Station d'Anvers.</i>	
	»	47 % à la remonte en amont d'Anvers	1,900 »
	»	68 % à la descente	2,870 »
	»	32 % à la descente en aval d'Anvers	38,000 »
	»	22 % à la remonte	27,000 »
			A REPORTER. fr. 69,770 »

37
(Suite).

38

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	»	»	»	»	»	
187,690 »	»	187,690 »	187,690 »	»	»	
187,690 »	»	187,690 »	187,690 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		CHAPITRE IX (SUITE.)	
			REPORT. fr. 69,770 »
		<i>Station de Terneuzen.</i>	
	»	94 % à la descente.	2,600 »
		<i>Station de Flessingue.</i>	
	»	47 % à la sortie et à l'entrée	81,580 »
		<i>Station d'Ostende.</i>	
	»	47 % à l'entrée	10,300 »
38 (suite.)	»	32 % à la sortie	8,000 »
		<i>Remises diverses.</i>	
	»	3 % de la recette d'Ostende pour les remises à payer au receveur du pilotage.	2,000 »
	»	3 % de la recette à Gand, — — — et des fanaux	400 »
	»	1 1/2 % de la recette à Anvers, pour les remises à payer au receveur du droit de fanal	800 »
	»	% de la recette à Ostende, id., etc.	300 »
			Fr. 175,750 »
	»	Payement à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu de l'art. 50, § 2, du règlement pour l'exécution de l'article 9 du traité du 19 avril 1839, et du chapitre II, section première, du traité du 5 novembre 1842, relativement au pilotage et à la surveillance commune	12,000 »
59	»	Restitution de droits indûment perçus et perte par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue.	4,500 »
			Fr. 13,500 »
		<i>Sauvetage.</i>	
		OSTENDE.	
	»	1 directeur	1,200 »
	»	1 sous-directeur	400 »
		ADINKERKE.	
40	»	1 sous-directeur	400 »
	»	1 patron.	250 »
	»	2 contre-maitres à 200 francs	400 »
	»	7 rameurs . . . à 150 —	1,050 »
			Fr. 3,700 »
		A REPORTER.	fr. 3,700 »

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
187,690 »	»	187,690 »	187,690 »	»	»	
175,750 »	»	175,750 »	187,110 »	»	11,360 »	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
376,940 »	»	376,940 »	388,300 »	»	11,360 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		CHAPITRE IX (SUITE).	
			REPORT. fr. 3,700 »
		NIEUPORT.	
	»	1 sous-directeur	400 »
	»	1 patron.	250 »
	»	1 contre-maitre	200 »
	»	8 rameurs à 150 francs	1,200 »
		BLANKENBERGHE.	
	»	1 sous-directeur	400 »
	»	1 patron.	250 »
	»	1 contre-maitre	200 »
40 (suite.)	»	11 rameurs à 150 francs	1,650 »
		KNOCKE.	
	»	1 sous-directeur	500 »
	»	1 patron.	400 »
	»	2 contre-maitres à 300 francs	600 »
	»	7 rameurs, dont 4 à 250 francs et 3 à 150 francs	1,450 »
	»	Vacations pour exercice et secours aux navires en détresse	3,100 »
			Fr. 14,500 »
		<i>Marine militaire, paquebots à vapeur, etc.</i>	
41	»	Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à vapeur de l'Escaut et d'autres bâtiments de l'État, ainsi que du personnel à terre.	
42	»	Vivres	
43	»	Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur faisant le service entre Ostende et Douvres	
			A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
376,940 »	»	376,940 »	388,300 »	»	11,360 »	
14,300 »	»	14,300 »	14,300 »	»	»	
236,671 67	»	236,671 67	236,671 67	»	»	
88,600 »	»	88,600 »	90,000 »	»	1,400 »	
14,710 »	»	14,710 »	14,710 »	»	»	
731,221 67	»	731,221 67	743,981 67	»	12,760 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE XI (suite).
		<i>Passage d'eau. — (Personnel.)</i>
44	»	2 capitaines à 1,600 francs fr. 3,200 »
	»	2 machinistes, dont un à 2,400 francs et un à 2,000 francs. 4,400 »
	»	1 chauffeur 1,520 »
	»	2 timoniers à 1,050 francs 2,100 »
	»	2 nettoyeurs d'embarcadères à 660 francs 1,320 »
	»	Dépenses imprévues 350 »
		Fr. 12,690 »
		<i>Police maritime. — (Personnel.)</i>
		ANVERS.
	»	1 commissaire maritime de 1 ^{re} classe 3,000 »
	»	1 — — de 5 ^o — 2,300 »
	»	1 — — de 4 ^o — 1,800 »
	»	1 commis. 1,500 »
	»	1 — 900 »
	»	3 agents à 840 francs 2,520 »
	»	1 inspecteur des émigrants 400 »
		OSTENDE.
	»	1 commissaire maritime de 2 ^o classe 4,000 »
	»	1 — — de 4 ^o — 1,800 »
45	»	1 commis. 1,500 »
	»	2 agents à fr. 837 50 c ^s 1,675 »
		BLANKENBERGHE.
	»	1 commissaire maritime de 5 ^o classe 600 »
		NIEUPORT.
	»	1 commissaire maritime de 4 ^o classe 1,600 »
		BRUGES.
	»	1 commissaire maritime de 5 ^o classe 600 »
		A REPORTER. fr. 26,195 »

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
751,221 67	»	751,221 67	743,981 67	»	12,760 »	
12,690 »	»	12,690 »	12,690 »	»	»	
743,911 67	»	743,911 67	756,671 67	»	12,760 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT.	fr.
		CHAPITRE IX (SUITE).	REPORT.	fr. 26,195 »
		BRUXELLES.		
	»	1 commissaire maritime de 5 ^e classe	600	»
		LOUVAIN.		
	»	1 commissaire maritime de 5 ^e classe	600	»
		GAND.		
	»	1 commissaire maritime de 5 ^e classe	2,500	»
		TERMONDE.		
	»	1 commissaire maritime de 5 ^e classe	600	»
			Fr. 50,295	»
	»	Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants	2,800	»
	»	1 1/2 % à payer au receveur de la police maritime à Anvers	400	»
	»	3 % — — — — — à Ostende	250	»
	»	3 % — — — — — à Gand	100	»
	»	Aux canotiers et aux agents de la police maritime à Anvers, pour transport et emmagasinage des poudres	450	»
			(Crédit non limitatif.) Fr. 4,000	»
		MATÉRIEL DES SERVICES DIVERS.		
	»	Traitements des gardiens du matériel, etc.		
		FRAIS DIVERS.		
	a.	Pilotage.		
	»	Entretien des bateaux-pilotes	54,000	»
	»	— des bouées	1,500	»
	»	Achat de nouvelles bouées	1,500	»
	»	Entretien de deux maisons du pilotage et d'un poste de signal	2,000	»
	»	Feu et lumière dans les bureaux, les corps de garde et les bateaux	6,000	»
		A. REPORTER.	fr. 65,000	»

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
743,911 67	»	743,911 67	756,671 67	»	12,760 »	
30,295 »	»	30,295 »	50,295 »	»	»	
4,000 »	»	4,000 »	4,000 »	»	»	
2,120 »	»	2,120 »	2,120 »	»	»	
780,326 67	»	780,326 67	793,086 67	»	12,760 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordin.
			REPORT. fr.	
			REPORT. fr.	
			63,000	»
		» Fournitures de bureau	5,000	»
		» Frais de voyage	5,000	»
		» Loyer d'une maison à Flessingue	1,500	»
		» Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut	5,000	»
		» Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre	3,500	»
		» — et entretien du fanal de Wielingen	1,800	»
		» — — du navire	1,500	»
		» Charbons, huiles et graisse pour le bateau-pilote à hélice	5,000	»
		» Dépenses imprévues	4,000	»
		» Orins et pierres bleues pour bouées	2,500	»
	b.	<i>Sauvetage.</i>		
		» Matériel et réparations, entretien des embarcations, hangars, dépenses imprévues	2,200	»
	c.	<i>Paquebots à vapeur.</i>		
		» Houille : 416 traversées à raison de 7 1/2 tonneaux par traversée	81,120	»
		» Pour combustible d'un troisième bateau ; voyages extraordinaires en dehors du service régulier	5,000	»
		» Huile, graisse, etc. : 416 traversées	6,540	»
		» Entretien, achat et réparation de chaudières, frais d'agence, impressions, annonces, masse d'habillement des courriers, etc.	21,890	»
		» Entretien de trois bateaux à 5 p. % du capital d'achat, pour l'année entière.	46,250	»
	d.	<i>Passage d'eau.</i>		
		» Houille à bord des bateaux à vapeur de la Tête-de-Flandre	28,800	»
		» Huiles, étoupes, couleurs, matériel, etc.	4,100	»
		» Entretien ordinaire des machines et des coques	4,100	»
		» Grosse réparation extraordinaire de la chaudière du bateau <i>Princesse Charlotte</i>	»	»
		» Grosse réparation extraordinaire des machines du bateau <i>Ville d'Anvers</i>	»	»
		» Deux grandes embarcations neuves pour le passage d'eau	»	»
			A REPORTER. fr.	295,800

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
780,326 67	»	780,326 67	793,086 67	»	12,760 »	
780,326 67	»	780,326 67	793,086 67	»	12,760 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE IX (SUITE).	
			REPORT. fr.
		<i>Police maritime.</i>	
		Loyer des bureaux	2,712 »
		Achat de mobilier, de bois et de houille pour les bureaux, éclairage, four- nitures de bureau, impressions, etc.	3,788 »
		Publications et menus frais pour le départ des émigrants	200 »
		<i>Bâtiments de l'État.</i>	
		Matériel, entretien et frais de route	50,000 »
		<i>Magasin.</i>	
		Loyer du magasin, matériel, etc.	2,000 »
			552,500 »
48 (suite.)			
49	»	Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.	
50	»	Seconde moitié de la construction et de l'armement d'un bateau à vapeur destiné aux stations du pilotage des bouches de l'Escaut et d'Ostende	
»	»	Construction et armement d'un bateau-pilote pour la station des bouches de l'Escaut	
51	»	Grosses réparations aux bateaux à vapeur <i>Diamant et Rubis</i>	
52	»	Somme due à la ville d'Ostende, à titre de loyer, pendant les huit derniers mois de 1883, d'un local occupé par l'administration du pilotage	
			TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
780,326 67	»	780,326 67	793,086 67	»	12,760 »	
352,500 »	»	352,500 »	362,800 »	»	10,300 »	
4,000 »	»	4,000 »	4,000 »	»	»	
»	112,500 »	112,500 »	112,500 »	»	»	
»	»	»	80,000 »	»	80,000 »	
»	60,000 »	60,000 »	»	60,000 »	»	
»	250 »	250 »	»	250 »	»	
1,150,820 67	172,750 »	1,300,570 67	1,352,586 67	60,250 »	103,060 »	
DIMINUTION. . . . fr.				42,810 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	12	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Traitements des agents politiques.
III.	14	— — consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.
V.	16	Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc.
VI.	<i>ib.</i>	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues
VII.	18	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris
VIII.	20	Commerce, navigation, pêche
IX.	<i>ib.</i>	Marine
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
185,391 »	»	185,391 »	182,591 »	2,800 »	»	
518,000 »	14,000 »	532,000 »	487,000 »	45,000 »	»	
119,500 »	»	119,500 »	114,500 »	5,000 »	»	
65,000 »	»	65,000 »	65,000 »	»	»	
77,950 »	»	77,950 »	77,950 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
5,600 »	»	5,600 »	5,600 »	»	»	
286,684 »	»	286,684 »	296,684 »	»	10,000 »	
1,136,826 67	172,750 »	1,309,576 67	1,352,386 67	»	42,810 »	
2,454,951 67	186,750 »	2,621,701 67	2,621,711 67	52,800 »	52,810 »	
DIMINUTION. fr.				40 »		

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1857 au 31 décembre suivant, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1° PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
61	Deloose, P.-J.	Élève pilote	270	19 mars 1857.	1 mars 1857.	
62	Vandesype, J.	Matelot de 2 ^e classe. . .	250	30 avril 1857.	1 mai 1857.	
63	Vandersteene, F.-M.	Matelot chauff. de 1 ^{re} cl.	350	26 sept. 1857.	1 octobre 1857.	
64	De Hansez, P.-J.	Pilote de 2 ^e classe. . .	445	30 nov. 1857.	1 novemb. 1857.	
65	Eldert, S.-F.	Patron du feu flottant.	456	14 déc. 1857.	1 novemb. 1857.	
66	Benard, L.-C.	Maître de manoeuvre de 2 ^e classe.	572	10 janvier 1858.	21 décemb. 1857.	
			2,321			

2° PENSIONS ÉTEINTES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE de L'EXTINCTION.	Observations.
27	Oelsen, F.	Matelot du pilotage. . .	265	5 déc. 1853.	1 mars 1857.	Décédé le 17 févr. 1857.
28	Marguerie, F.-V.	Agent comptable	648	5 sept. 1851.	1 novemb. 1857.	— le 30 oct. 1857.
29	Poenjaert, A.	Pilote d'Ostende	687	11 janvier 1854.	1 décemb. 1857.	— le 4 nov. 1857.
			1,600			

Lors de la présentation du Budget de 1858, le Département des Affaires Étrangères comptait quarante-quatre pensions, s'élevant à fr. 64,945 »
 Depuis cette époque, six pensions ont été conférées, elles s'élèvent à fr. 2,321 »
 ENSEMBLE fr. 67,264 »
 Les pensions éteintes, au nombre de trois, s'élèvent à fr. 1,600 »
 Reste à servir quarante-sept pensions, s'élevant à fr. 65,664 »

ANNEXE N° 2.

Relevé des passe-ports qui ont été délivrés au Département des Affaires Étrangères et par nos diverses légations, du 1^{er} juillet 1854 au 31 décembre 1857.

	1854.		1855.		1856.		1857.	
	NOMBRE de passe-ports délivrés.	Montants perçus.						
Légation à Berlin	7	56	4	52	8	64	2	16
— à Berne	"	"	"	"	1	8	10	80
— à Constantinople	3	24	1	8	"	"	12	96
— à Copenhague	"	"	"	"	"	"	"	"
— à Francfort S/M	"	"	16	128	19	152	15	104
— à La Haye	8	64	16	128	6	48	11	88
— à Lisbonne	"	"	"	"	"	"	"	"
— à Londres	19	152	17	136	4	52	5	40
— à Madrid	2	16	5	40	5	24	5	24
— à Paris	51	408	180	1,440	556	2,688	461	5,688
— à Rio-de-Janeiro	1	8	"	"	"	"	"	"
— à Rome	2	16	"	"	15	104	8	64
— à S-Pétersbourg	"	"	"	"	"	"	"	"
— à Turin	5	40	12	96	12	96	6	48
— à Washington	"	"	1	8	"	"	"	"
— à Vienne	5	24	22	176	55	280	24	192
	101	808	274	2,192	457	5,496	555	4,440
Ministère des Affaires Étrangères	51	248	165	1,520	157	1,096	162	1,296
TOTAUX	152	1,056	459	5,512	674	4,592	717	5,756

ANNEXES AU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

ANNEXE N° 5.

Relevé des droits de chancellerie perçus à l'administration centrale du Ministère des Affaires Étrangères, et dans les légations à l'étranger, pendant les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857.

	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
Administration centrale du Ministère des Affaires Étrangères.	542 50	645 50	527 "	596 "	975 "	968 75	1,275 "	2,624 75	2,555 50
Légation à Berlin	"	"	20 "	55 "	20 "	85 "	181 "	160 "	40 "
— à Berne	"	"	"	"	"	"	"	"	10 "
— à Constantinople	"	"	"	"	"	5 "	"	"	5 "
— à Copenhague	"	"	"	"	"	20 "	"	"	10 "
— à Francfort S/M	"	70 "	55 "	170 "	510 "	516 "	415 "	575 "	560 "
— à La Haye	20 "	57 50	50 "	115 "	75 "	80 "	145 "	187 50	170 "
— à Lisbonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à Londres	"	"	"	"	"	25 "	15 "	5	"
— à Madrid	"	"	"	"	"	"	15 "	5	5 "
— à Paris	5,900 "	25,855 "	17,596 50	51,750 "	51,315 "	29,026 50	50,174 50	55,542 "	52,050 "
— à Rio-de-Janeiro	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à St-Petersbourg	"	"	"	"	"	50 "	70 "	215 "	271 "
— à Turin	"	"	"	"	11 "	5 "	14 "	10 "	15 50
— à Vienne	100 "	170 "	255 "	280 "	515 "	160 "	196 "	157 "	170 "
— à Washington	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX fr.	6,562 50	24,756 "	18,085 50	52,946 "	55,017 "	50,741 25	52,500 50	57,281 25	55,618 "